

BØISNØIR

PRODUCTEUR/FABRICANT DE BOS BRULE POUR BARDAGE
2 CHEMIN DU PONT DE CREY 33360 CAMBLANES-ET-MEYNAC

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET.

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'entreprise BØISNØIR cède ses produits et services à toute personne physique ou morale, désignés ci-après BØISNØIR, Produits et Client. Les dispositions des présentes Conditions Générales expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. En cas de contradiction, elles prévalent sur toute proposition, offre commerciale, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les parties.

Toute commande implique de la part du Client l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

2. COMMANDE.

La commande est validée par la signature électronique ou courrier, avec la mention "Lu et approuvé", du devis ou bon de commande présenté par BØISNØIR. La commande ne sera définitivement confirmée qu'après réalisation d'un acompte de 50% du montant global de la commande. Ce règlement pourra être réalisé soit par chèque, virement ou espèce.

Aucune annulation de commande n'est possible si ce n'est après versement préalable d'une indemnité de résiliation comprenant le préjudice subi.

3. PRIX.

Le prix est calculé en fonction des droits, taxes et tarifs en vigueur au jour de la confirmation.

En cas de marché ou de commandes à exécution successive ou avec livraisons échelonnées dans le temps, nos prix pourront être révisés en fonction des variations des coûts de main d'œuvre, de matières premières et de frais de transport. Sauf convention contraire formulée par écrit, nos prix s'entendent toujours pour Produits vendus et agréés départ usine.

4. DIMENSIONS ET CUBAGE.

Les Produits sont créés avec les tolérances d'usage en dimension et épaisseur. Sauf convention contraire ou stipulation particulière, les dimensions mentionnées au contrat impliquent pour l'ensemble des livraisons une tolérance de 10 % en plus ou en moins. Le cubage indiqué est obtenu en fonction du système de mesure prévu lors de la commande. Il est garanti au delà d'une différence de 1 % sur la totalité du cubage du lot.

5. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ.

Il est expressément convenu que le transfert de propriété des Produits est subordonné au paiement intégral du prix par le Client. Le paiement est réputé réalisé lors de l'encaissement effectif du prix, la remise de traite ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. Le prix s'entend du coût facturé en principal, frais et intérêts.

6. FORCE MAJEURE

- Toutes circonstances de nature à empêcher BØISNØIR d'exécuter ou de continuer à exécuter raisonnablement le contrat sont considérées comme des cas de force majeure. Sont réputées être de telles circonstances notamment l'absence de livraison ou la livraison tardive ou imparfaite à BØISNØIR par ses fournisseurs ou sous- traitants.
- Si BØISNØIR prévoit que, suite à un cas de force majeure, il lui est impossible d'exécuter l'intégralité, la majorité ou la partie restant à exécuter du contrat conclu, BØISNØIR a le choix de résilier le contrat ou bien de suspendre ses obligations, sans que dans l'un ou l'autre de ces deux cas le Client puisse faire valoir un droit à des dommages et intérêts.
- Si, lors de la manifestation du cas de force majeure, BØISNØIR a déjà exécuté une partie de ses obligations ou ne peut exécuter qu'une partie de ses obligations, il est en droit de facturer séparément les biens déjà livrés ou la partie livrable et le Client est tenu de régler cette facture comme s'il s'agissait d'un contrat individuel. Cette disposition n'est pas applicable si la partie déjà livrée ou livrable n'a pas une valeur indépendante ou ne peut pas être utilisée de manière indépendante.

4. LIVRAISONS.

Les frais de transport sont à la charge du Client.

Le Client supporte l'intégralité des risques que le Produit peut courir ou occasionner, et ce à compter de l'enlèvement de celui-ci des entrepôts de BØISNØIR avant chargement sur le moyen de transport convenu.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne donnent lieu à aucun engagement. Les retards dans la délivrance, quels qu'en soient les motifs, ne peuvent en aucun cas entraîner la résolution ou la résiliation de la commande, des pénalités ou des dommages et intérêts.

La marchandise après livraison acceptée par le Client, ne sera ni reprise, ni échangée. Le Client a l'obligation de faire toutes réserves écrites auprès du transporteur dès réception de la marchandise, ainsi qu'auprès de BØISNØIR sous 48h par lettre recommandée avec accusé de réception. Il est donc indispensable de vérifier les arrivages en présence du livreur, d'indiquer les dégâts ou les manquants sur la fiche de livraison (la mention « sous réserves de déballage » est sans valeur).

Les livraisons sont faites à l'adresse indiquée dans le bon de commande. La présence du Client est obligatoire pour contrôler la livraison, signer les avis de réception et aider au déchargement.

L'endroit précis de déchargement devra être accessible par une voie carrossable, sans danger et sans risque. Le Client doit assurer et prendre en charge sous sa responsabilité la direction des manœuvres nécessaires pour l'accès et la circulation sur le chantier. Nous déclinons toute responsabilité si un dommage quelconque advenait sur ce chantier par le véhicule de transport, en raison d'un accès difficile ou d'un terrain non approprié. En cas d'absence du Client au moment de la livraison, les marchandises pourront être déchargées à ses risques.

Une réclamation sur la qualité des marchandises ne pourra s'exercer que sur des marchandises correctement stockées, par le Client à ses propres frais et risques, protégées ou emballées (à l'abri des intempéries) et demeurées en l'état.

BØISNØIR

PRODUCTEUR/FABRICANT DE BOIS BRÛLÉ POUR BARDAGE
2 CHEMIN DU PONT DE CREY 33360 CAMBLANES-ET-MEYNAC

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

5. GARANTIES.

Les marchandises sont présumées vues et agréées par le Client. Toute réclamation relative à la conformité doit être effectuée par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au plus tard dans les quatre jours suivant la livraison. Passé ce délai, les marchandises seront réputées conformes à la commande. En toute hypothèse, il est rappelé que l'envoi d'une réclamation ne dispense pas le Client de son obligation de payer le prix convenu. Tous les bois sont vendus sans garantie de vices cachés.

CLAUSE SUR LE PRODUIT :

Les dimensions, les nuances de couleur, l'aspect, la structure, le poids de certains matériaux peuvent être soumis à des variations inhérentes à leur fabrication ou à leur nature, entrant dans les tolérances d'usage.

- Le bois brûlé BØISNØIR est un produit naturel dont l'aspect varie énormément, chaque lame est unique, ce qui se répercute lors du processus de carbonisation. Il peut y avoir des variations dans la couche de charbon, des écoulements de résine, des détachements de nœuds et de légères courbures du bois.

- Les caractéristiques des différents Produits proposés à la vente sont présentées sur le site www.bois-noir.net.

Si un échantillon, un modèle ou un exemple a été présenté ou donné par BØISNØIR, celui-ci est supposé être présenté ou donné uniquement à titre d'information : les caractéristiques des Produits à livrer peuvent diverger de ceux de l'échantillon, du modèle ou de l'exemple.

- Le stockage et la pose de Produits comportant du bois nécessitent de contrôler l'hygrométrie de l'atmosphère, du support et du Produit.

- Nous nous réservons le droit de modifier les caractéristiques des Produits figurant sur nos tarifs, devis, avis de réception de commandes, imprimés, croquis et plans, ou de cesser la vente d'un modèle sans préavis.

Ces garanties sont valables sous réserve d'une utilisation conforme et normale des Produits et du respect des prescriptions techniques (D.T.U.) et les préconisations de fixation liées à chaque Produit (www.bois-noir.net).

6. DÉFAILLANCE DU CLIENT.

Le défaut de paiement d'un effet à son échéance ou d'un chèque à son encaissement rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable. La résolution sera acquise par simple écoulement d'un délai de 24h.

BØISNØIR, sans perdre aucun de ses droits, pourra exiger par lettre recommandée avec accusé de réception, la restitution des biens soumis à la réserve de propriété aux frais et risques de l'acheteur. Le Client sera redevable d'une indemnité de dévalorisation, fixée au montant des sommes d'ores et déjà versées au titre du contrat qui resteront donc acquises définitivement à BØISNØIR.

Nous nous réservons, en outre, la faculté de suspendre ou d'annuler les marchés et commandes en cours et de demander éventuellement des dommages et intérêts.

7. INTÉRÊTS DE RETARD / PÉNALITÉS

Toutes les sommes dues à BØISNØIR au titre du présent contrat produisent de plein droit intérêts au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne, majoré de 10 points, et ce à compter de leur exigibilité. De plus, une pénalité forfaitaire de 40 € sera due pour tout paiement intervenu après la date d'échéance.

8. CONTESTATIONS.

Loi applicable et litige : les présentes conditions générales de ventes sont régies par le droit français. En cas de litige seul le tribunal de bordeaux sera compétent .